Envoyé en préfecture le 01/12/2022
Reçu en préfecture le 01/12/2022
Publié le
ID : 060-216004259-20221117-DEL512022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 17 novembre 2022

N° 51/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
10/11/2022

Date d'affichage
10/11/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 17 novembre 2022 à 18h00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de Morienval, sous la présidence, par Mme RULENCE Dorothée, maire, dûment convoqués le 10 novembre 2022.

Etaient présents :
Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme CHARTIER Florence ; M. LECHEVALIER Gilles ; M. MOREAU Régis ; Mme DETOURBET Marie Charlotte ; M. BRIATTE Hubert Mme PAILLARD Elodie (arrivée à 18h33)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
Mme DE WAELE Isabelle donne pouvoir à M. M. DE SOUSA Jean François
M. DELBAR Jean Pierre donne pouvoir à M. DELAHAYE Frédéric
Etai(ent) excusé(s) : Mme DERRIEN Véronique ; M. KOUAOVI Eric ;
Etai(ent) non excusé(s) : Mme GAMEIRO Lucie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. DELAHAYE Frédéric

OBJET

ADHESION AU DISPOSITIF CDG60 DE SIGNALEMENT

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L135-6 et L452-43 ;

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique

Vu la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique annexée et le certificat tripartite avec le cdg60 et le cabinet Allodiscrim,

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer au dispositif précité,

Mme la Maire fait part au conseil municipal du mail reçu par la CDG 60 le 10/10/2022 concernant l'obligation des communes de mettre en place le dispositif de signalement des actes de violence de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes dans la fonction publique (art L135-6 et art L452-43 du code de la FP). Afin de répondre aux obligations, le CDG 60 propose aux communes affiliées d'adhérer et le coût de cette prestation est prise en charge via la cotisation additionnelle annuelle.

Mme la Maire propose d'approuver la convention d'adhésion avec le CDG60 et d'autoriser le Maire à la signer ainsi que ses avenants, le cas échéant, et le certificat d'adhésion tripartite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés

- **DECIDE** d'approuver la convention d'adhésion avec le CDG60 et d'autoriser le Maire à la signer ainsi que ses avenants, le cas échéant, et le certificat d'adhésion tripartite.

Ainsi fait et délibéré le 17/11/2022, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Dorothée RULENCE,
Maire

MAIRIE DE MORIENVAL (OISE)